



16, impasse Auvynet – Zone Beaupuy
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél : 02.51.37.47.41

E-Mail : 85@coordinationrurale.fr

Blog : www.coordinationruralevendee.blogspot.com

Le

BULLETIN D'ADHESION 2020

Société :

NOM et Prénom :

Adresse/CP/Commune :

Tél./Fax: _____ Portable: _____ E-mail: _____

Nombre d'hectares (1) :	_____ X 1,74 €	=	<input type="text"/>
Hors-Sol Volailles (par 100 M ²)	_____ X 1,74 €	=	<input type="text"/>
Atelier Porcs : Nombre Truies	_____ X 0,41 €	=	<input type="text"/>
Atelier Lapins : Nombre Cages-Mères	_____ X 0,18 €	=	<input type="text"/>
Ancien exploitant	_____ X 48	=	<input type="text"/>
MONTANT TOTAL			<input type="text"/> (a)

(1) Pour les exploitations spécialisées en hors sol sans terre et pour toutes les exploitations qui ont une surface de moins de 28 ha, porter obligatoirement un montant forfaitaire de 48 €.
 Dans tous les cas l'abonnement aux journaux est à part et en plus.
 D'autre part, chaque exploitation peut plafonner sa cotisation syndicale à 165 € s'il s'agit d'une exploitation individuelle, à 220 € s'il s'agit d'une société à 2 associés et 265 € s'il s'agit d'une société à 3 associés et plus.

➤ Abonnement journal papier : L'Agriculteur Vendéen _____ X 25 € = (b)
 OU

➤ Abonnt. journal Agriculteur Vendéen et infos actu par email : _____ X 20 € = (c)

MONTANT TOTAL DÛ : (a) + (b) ou (a) + (c) = €

Serait intéressé par le contrat groupe CR85 pour la complémentaire santé : Oui Non

La Coordination Rurale est autorisée à reverser à "L'Agriculteur Vendéen", les sommes perçues au titre d'abonnement ou autre cotisation, incluses dans le règlement de la somme indiquée ci-dessus.

*Ce document est à remettre ou à transmettre à la CR85 avec votre règlement.
 Une facture vous sera envoyée par la suite pour votre comptabilité.*

Facture envoyée par : Mail Courrier